

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 608

présenté par
Mme Troallic

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« - vise à rendre la France plus indépendante au plan énergétique en mobilisant davantage ses propres ressources ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir des prix plus bas en énergie et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement des Français en énergie, il convient que les politiques énergétiques aient toujours le souci de rendre la France plus autonome et moins dépendante des importations.